

Guide de la

REDEVANCE INCITATIVE



QU'EST-CE QUE la redevance incitative ?

Harmonisée en 2020, la Redevance Incitative a remplacé au fil des années la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur l'ensemble du territoire. Le montant de la redevance dépend désormais du nombre d'habitants dans le foyer, et non plus de la taille ou de la valeur du logement.

POURQUOI LA METTRE EN PLACE ?



Préserver notre environnement, la qualité de vie sur le territoire de Pré-Bocage Intercom et des générations futures



Encourager à mieux trier nos déchets



Développer la pratique du **compostage individuel et collectif**



Réduire la quantité des déchets enfouis et mieux maîtriser les coûts face aux taxes imposées par l'Etat



Appliquer un système de **facturation plus juste et équitable**

COMMENT est-elle calculée ?



La Redevance Incitative sert à financer le service de gestion des déchets ménagers. Elle se compose :

D'UNE PART FIXE

Elle correspond à un abonnement annuel au service qui prend en compte :

- Les opérations de transport et de traitement des déchets ;
- Les déchèteries, le centre de tri et la plateforme de compostage ;

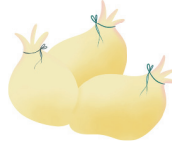
- Le déploiement de nouvelles filières de valorisation ;
- La collecte des Ordures Ménagères et du Tri Sélectif (papiers et emballages) ;
- Les actions de prévention et de sensibilisation ;
- ✚ Un forfait de base calculé en fonction de la composition du foyer qui comprend un nombre de levées de bacs ou d'ouverture du tambour.

D'UNE PART VARIABLE

Elle est comptabilisée sur le nombre de levées supplémentaires du bac à ordures ménagères ou d'ouverture des tambours à ordures ménagères.



15 %
collecte des
bacs pucés



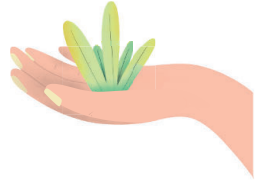
11 %
collecte
sacs jaunes



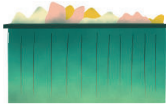
2 %
collecte
du verre



**COÛT DU SERVICE
SUPPORTÉ PAR LA
TARIFICATION
INCITATIVE
EN 2024**



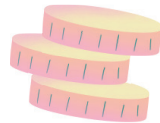
5 %
prévention
et sensibilisation



11 %
déchèterie



50 %
transport
et traitement



6 %
charges
de structure

COMMENT fonctionne la collecte ?

Les emballages
ménagers sont
collectés devant
chez vous



Ils partent ensuite
au quai de transfert
de Maisoncelles-
Pelvey



LE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PAPIERS



Ils sont envoyés
au centre de tri pour
être orientés vers les
filières de recyclage

Les ordures ménagères
sont collectées devant
chez vous



Elles partent ensuite
au quai de transfert
de Maisoncelles-
Pelvey



ORDURES MÉNAGÈRES



Elles sont envoyées
au centre
d'enfouissement*

*puis à l'incinérateur de
Colombelles après 2030

QUELLE EST LA composition de nos poubelles ?

Les caractérisations des **ordures ménagères** (c'est-à-dire l'ouverture et l'analyse du contenu des sacs noirs) révèlent qu'il reste des déchets que nous pouvons encore valoriser dans nos poubelles.

En 2024, sur 113,9 kg d'ordures ménagères par an et par habitant, 65,6 kg peuvent encore être valorisés.



*plastiques, métaux, verre d'emballage, papiers, cartonnettes, etc.

Composition de la poubelle jaune sur Pré-Bocage Intercom en 2024



Les habitants du territoire de Pré-Bocage Intercom se démarquent par la qualité de leur tri. Néanmoins, afin de mieux maîtriser les coûts dus aux défis auxquels est confrontée la collectivité, il en est de la responsabilité individuelle et collective d'augmenter les quantités triées et de réduire les refus.

ERREURS DE TRI : c'est quoi un refus de tri ?

C'est lorsqu'un déchet qui n'est pas conforme aux consignes de tri n'est pas admis au centre de recyclage. Pour que vos emballages triés soient bien recyclés, **voici les 4 règles à avoir toujours en tête**, valables pour tout type de matière :



Ne pas les emboîter, même s'il s'agit de la même matière



Déposer les emballages en vrac, sans les enfermer dans un sac au préalable



Bien les vider de leur contenu



Les objets, les textiles, les jouets, les piles, les couches et essuie-tout, les ordures ne sont pas des emballages. Ils sont à déposer en déchetterie ou dans le bac à ordures ménagères selon leur nature.

L'emballage refusé devra être transporté une seconde fois pour être enfouis. Opération qui n'est rentable ni au niveau écologique, ni au niveau économique.

COMMENT

réduire mes déchets ?



5 éco-gestes pour agir sur votre facture

T
R
I
E
R

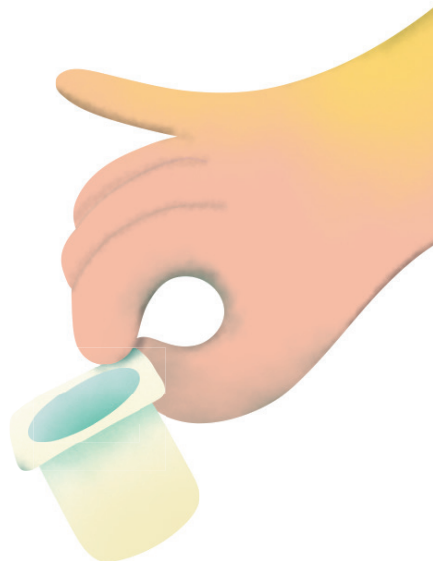
ransformer mes déchets de cuisine et de jardin en compost

éduire mes déchets papier en apposant un autocollant stop pub sur la boîte aux lettres (disponible en mairie et dans les Points Info 14/France Services)

ntégrer dans mes habitudes l'achat de produits en vrac, à la coupe, avec moins d'emballages

viter le gaspillage alimentaire en faisant attention aux dates de péremption et en réacommodant les restes

edonner une seconde vie aux objets (meubles, vaisselle, livres...) en les offrant aux associations, à mon entourage ou au Récup'minute de la déchèterie de Maisoncelles-Pelvey





CONTACT

Pour toute information
concernant la
Redevance Incitative et le
service déchets, appelez le :

02 31 77 12 36 ou ri@pbi14.fr

Accueil téléphonique et
physique sur rendez-vous du
lundi au vendredi :

9h00-12h30 / 13h30-17h00

Pré-Bocage Intercom
31 rue de Vire – Aunay-sur-Odon
14260 Les Monts d'Aunay

www.prebocageintercom.fr



CITEO
EMBALLAGES
MÉNAGERS ET PAPIERS